

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA RÉDEMPTION (QUÉBEC)

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de La Rédemption tenue le 15 décembre 2025 à 19h00 au Centre municipal Viateur-Labonté de La Rédemption conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec, sous la présidence de monsieur **Simon-Yvan Caron, maire**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents les conseillers :
Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers suivants : Raynald Bérubé, Germain Picard et Myriam Morissette, Manon Dubé et Madeleine Perreault formant quorum sous la présidence de M. le maire.

Assiste également à l'assemblée Mme Chantal Tremblay, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de La Rédemption.

Absent : M. Jean-Sébastien Caron

La séance est ouverte à 19h00.

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ ET OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Certificat de la secrétaire-trésorière

Je, soussigné, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de La Rédemption, certifie par la présente :

- Avoir transmis l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été adressé à tous les membres du conseil dans les délais prescrits.

Conformément à l'article 956 du *Code municipal du Québec*, un avis public de cette séance a été donné le 3 décembre 2025.

Lors de cette séance, les délibérations et la période de questions porteront exclusivement sur le budget de l'année 2026, le mode de financement d'une dépense prévue au budget ainsi que le programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028.

Chantal Tremblay,
DG, Greffière-trésorière

3. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR; **Résolution #25-12-205**

Il est proposé par monsieur Raynald Bérubé, appuyé par madame Myriam Morissette et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour ci-dessous :

1. Ouverture et présente ;
2. Constatation de La régularité de la séance extraordinaire;

3. Ouverture de la séance extraordinaire et adoption de l'ordre du jour ;
4. Présentation et adoption des prévisions budgétaires pour 2026
5. Présentation et adoption du Plan triennal d'immobilisation (PTI) 2026-2027-2028
6. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 2025-10 pour fixer la taxation foncière et les tarifs de compensation pour l'année 2026 ;
7. Période de question;
8. Levée de l'assemblée.

4. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR 2026 ;
Résolution #25-12-206

M. Simon-Yvan Caron, maire fait la présentation du budget 2026.

Considérant que l'article 954 du Code Municipal stipule que le conseil d'une municipalité locale doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, le 31 janvier en année d'élections, préparer et adopter le budget de la corporation pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

Il est dûment proposé par madame Manon Dubé, appuyé de monsieur Raynald Bérubé et résolu unanimement que soit adopté les prévisions budgétaires pour l'année 2026 telles que présentées et qu'un résumé de celui-ci soit distribué gratuitement par le biais du journal municipal à savoir :

REVENUS	2026
Taxes générales	397 875 \$
Taxes sur une autre base	219 919 \$
Paiements tenant lieu de taxes	30 840 \$
Services rendus	111 775 \$
Imposition de droits	12 600 \$
Autres revenus	35 620 \$
Transferts	714 189 \$
TOTAL	1 522 818 \$
DÉPENSES	2026
Administration générale	391 351 \$
Sécurité publique	85 698 \$
Transport	514 182 \$
Hygiène du milieu	218 870 \$
Aménagement et urbanisme & zonage	23 625 \$
Loisirs et culture	139 734 \$
Promotion et développement économique	25 575 \$
Frais de financement	123 783 \$
TOTAL	1 522 818 \$

5. PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION (PTI) 2026-2027-2028
Résolution #25-12-207

ATTENDU que, conformément à l'article 953.1 du Code municipal du Québec, le conseil municipal doit adopter un programme triennal des immobilisations ;

ATTENDU que le projet du Programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028 a été déposé conformément aux exigences légales et présenté lors d'une séance du conseil ;

ATTENDU qu'il y a lieu d'adopter ledit programme afin de planifier les investissements nécessaires au bon fonctionnement et au développement de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Germain Picard, et appuyé par madame Myriam Morissette et résolu à l'unanimité QUE le conseil municipal adopte le Programme triennal d'immobilisations pour les années 2026, 2027 et 2028, tel que présenté et dont copie demeure annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

6. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2025-10 POUR FIXER LA TAXATION FONCIÈRE ET LES TARIFS DE COMPENSATION POUR L'ANNÉE 2026

Madame Madeleine Perreault, conseillère, donne avis de motion que sera adopté à une séance subséquente de ce conseil, le règlement 2025-10 pour fixer le taux de taxes foncières et les tarifs de compensation pour l'année 2026 et dépose aussi ledit projet de règlement pour adoption.

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, la lecture de ce règlement sera dispensée puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent par le fait même à sa lecture. Le maire a mentionné quel était l'objet de ce règlement ainsi que les conséquences de son adoption.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

2 personnes assistent à l'assemblée.

8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
Résolution #25-12-208

Il est proposé par madame Manon Dubé, appuyé par monsieur Germain Picard et résolu à l'unanimité de levée l'assemblée à 19h10.

Simon-Yvan Caron, maire

**Chantal Tremblay, directrice
générale, Greffière-trésorière**

Je, Simon-Yvan Caron, Maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du code municipal.

Simon-Yvan Caron, maire

